

au philosophisme (a). On fait que presque tous les évêques ont adopté cette *Exposition*, soit par des Mandemens particuliers, soit par une déclaration formelle d'adhésion. L'ouvrage n'est pas susceptible d'extrait. C'est une suite de propositions théologiquement & historiquement incontestables, énoncées simplement, à la manière des géomètres, & posées comme autant de principes d'où découlent des conséquences complètement destructives de l'édifice de fange, que les avocats siégeans à l'assemblée ont entrepris d'élever sur les ruines de l'Eglise catholique.

L'Imprimeur a placé à la fin de l'ouvrage l'*Instruction pastorale* de S. A. l'évêque & prince de Liege, que nous avons transcrite dans le Journal du 15 Janvier, p. 145 & son acte d'adhésion, conçu en ces termes :

*Nous Constantin-François, par la grace de Dieu, évêque & prince de Liege, prince du Saint-Empire Romain, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz & de Horn, baron de Herstal &c. &c. &c.*

Déclarons avoir lu avec la plus grande édification l'*Exposition des principes sur la constitution du clergé*, signée le 30 d'Octobre dernier, par les évêques députés à l'assemblée-nationale de France. Avons reconnu dans ces principes la vraie doctrine de l'Eglise universelle, dans leur Exposition digne des organes de l'Eglise Gallicane, l'accomplissement des devoirs de l'épiscopat, avec autant de

---

(a) Ce que nous en avons dit en différentes occasions, & nommément en parlant du ferment civique (15 Janv., p. 104), doit suffire pour convaincre le lecteur équitable, que ces dénominations sont exactes.